

Baccalauréat Français International SECTION ANGLAIS DOSSIER DE CANDIDATURE

EXAMEN D'ENTREE EN 1ère BFI

Chambéry le 11/03/2024

DOCUMENT A CONSERVER

Le dossier est à envoyer à l'adresse suivante :

Lycée Vaugelas - Secrétariat de Scolarité 8, rue Jean-Pierre Veyrat C.S. 50628 73006 CHAMBERY CEDEX

ou à déposer au Secrétariat de Scolarité :

pour le 25 mars 2024 - 12h00

⚠ Tout dossier reçu hors délai, non conforme ou incomplet sera rejeté ⚠ La transmission par courriel ne sera pas acceptée

(sauf candidat domicilié à l'étranger)



A. Pour tous les candidats :

- → la fiche n°1 «Candidature à l'examen d'entrée en 1ère BFI »
- → lettre de motivation rédigée en anglais, par le candidat, où il présentera les raisons de sa candidature en 1ère BFI.
- B. Pour les candidats scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger :
 - → les bulletins scolaires de la classe de 3ème
 - → le bulletin scolaire du 1er trimestre de la classe de 2nde
 - → les éventuelles **certifications de langue** anglaise obtenues
- C. Pour les candidats scolarisés dans un établissement étranger
 - → les 2 derniers bulletins scolaires
 - → l'avis favorable pour le passage en 1ère générale si la scolarité en 2^{nde} a été effectuée en France en 2022/2023
 - → Les bulletins scolaires seront remplacés par le bilan final de l'année scolaire écoulée et le bilan intermédiaire de l'année en cours, avec la liste des matières étudiées, les résultats obtenus et les appréciations des enseignants.

Examen d'entrée :

<u>Pour rappel</u>: Les admissions se feront en fonction <u>des résultats obtenus et des</u> places disponibles.

- Epreuve écrite : vendredi 12 avril 2024 à 10H00
- Epreuve orale: entre le lundi 29 avril 2024 et le vendredi 3 mai 2024

Une convocation aux épreuves sera **adressée par courriel** à compter du mardi 2 avril 2024 (merci d'indiquer une adresse valide et **lisible**).

Les candidats devront <u>se munir de celle-ci et d'une pièce d'identité</u> pour accéder à l'établissement et aux salles d'examen.

Résultats :

Les candidats seront informés par l'établissement après avis d'affectation de la DSDEN, dans la 1^{ère} quinzaine de juin 2024.

L'information sera transmise par courrier pour les avis favorables uniquement.

Sans information de notre part cela vaut pour avis défavorable.